

Questions/Réponses – CLUB LE SHUTTLE

1. Qu'est-ce que le Club Le Shuttle?

- Dans le prolongement de la restructuration financière d'Eurotunnel en 2007, Groupe Eurotunnel SA (depuis dénommé Getlink SE en 2018) avait absorbé TNU PLC (ex-Eurotunnel PLC) et TNU SA (ex-Eurotunnel SA), les anciennes sociétés mères du groupe.
- Les avantages tarifaires liés à la détention d'actions TNU PLC ont été préservés dans le Club *Le Shuttle* géré par The Channel Tunnel Group Limited (CTG).

2. Qui peut devenir membre du Club Le Shuttle?

Seules les personnes qui étaient éligibles aux avantages tarifaires TNU PLC peuvent adhérer au Club Le Shuttle.

3. J'ai été éligible aux programmes TNU (ex Eurotunnel PLC) et j'ai voyagé par le passé mais j'ai perdu mes droits en devenant actionnaire de Getlink SE. Puis-je devenir membre du Club ?

- Seules les personnes qui étaient éligibles aux avantages tarifaires TNU PLC peuvent adhérer au Club Le Shuttle.
- Les personnes qui étaient éligibles aux avantages tarifaires TNU jusqu'en juillet 2007 et qui ont apporté leurs titres à l'OPE ne sont pas éligibles au Club. Elles peuvent en revanche, adhérer au [programme d'avantages tarifaires de Getlink SE](#), dans les conditions de ce programme.

4. J'ai été éligible aux avantages tarifaires TNU (ex Eurotunnel PLC), j'ai conservé tous mes titres, mais je n'ai jamais voyagé ou pas voyagé depuis 2007, puis-je adhérer au Club ?

Merci d'adresser un email au service actionnaires de Getlink SE tnu@getlinkgroup.com en précisant vos noms, prénoms, adresse et référence actionnaire. Le service concerné effectuera des recherches. Si vous êtes éligible au Club vous recevrez un dossier à nous renvoyer dûment complété et signé ; si vous ne l'êtes pas, vous recevrez une notification écrite par email ou par courrier.

5. Comment devenir membre ?

Il convient de demander un dossier d'adhésion en complétant le formulaire de demande qui peut être téléchargé sur le site www.getlinkgroup.com ou sur simple demande auprès du service actionnaires de Getlink SE – BP69 -62904 Coquelles Cedex, France ou tnu@getlinkgroup.com

Vos données seront vérifiées, si vous êtes éligible au Club vous recevrez un dossier à nous renvoyer dûment complété et signé ; si vous ne l'êtes pas, vous recevrez une notification écrite par email ou par courrier.

6. Pourquoi dois-je renvoyer mon formulaire d'adhésion par courrier recommandé ?

L'envoi en recommandé vous permet de disposer d'un traçage, en cas de perte de courrier.

7. A quels avantages tarifaires donne droit l'adhésion au Club?

Les différentes catégories du Club donnent droit aux mêmes avantages tarifaires que les anciens programmes TNU (ex Eurotunnel PLC), c'est-à dire :

Catégorie Club Le Shuttle	Ancien programme TNU	Nombre de traversées	Coût par traversée
A	1987 – 1500 actions Code ISIN FR0000125395 puis GB00B64FX922	Sans limite	£1 (depuis le UK) €1.50 (depuis la France)
B	1987 – 1000 actions Code ISIN FR0000125395 puis GB00B64FX922	2 allers-retours par année civile	£1 (depuis le UK) €1.50 (depuis la France)
C	1990 - 1500 actions Code ISIN FR0000125692 puis GB00B64FX89	Sans limite	Réduction de 50%
D	1990 – 700 actions Code ISIN FR0000125692 puis GB00B64FX89	1 AR par année civile	Réduction de 50%
E	1996 – 1000 actions Code ISIN FR0000125379 puis GB00B64FX815	3 AR ou 6 AR par année civile	Réduction de 30%

8. Puis-je faire bénéficier ma femme, mes enfants ou une autre personne de mes avantages tarifaires du Club Le Shuttle ?

- Non, vous ne pouvez pas faire bénéficier un membre de votre famille ou un tiers de vos avantages tarifaires du Club. Les avantages du Club sont personnels tout comme l'étaient précédemment les avantages tarifaires TNU. Il n'y a pas de dérogation possible.
- Attention: il est impératif que le membre du Club soit présent dans le véhicule lors de la traversée. Des vérifications d'identité sont effectuées. Il n'y a pas de dérogation possible.

9. Qui peut devenir membre du Club lorsque les titres TNU étaient détenus dans un compte-joint ?

Tous les co-titulaires de compte-joint peuvent devenir membres du Club Le Shuttle mais seul l'un d'entre eux (qu'il convient de désigner) peut bénéficier des avantages tarifaires du Club.

- La personne bénéficiant des avantages tarifaires pourra à tout moment nommer un autre des co-titulaires qui bénéficiera alors des avantages tarifaires en lieu et place du co-titulaire initialement nommé pour le reste de l'année en cours et qui continuera à en bénéficier sous réserve du paiement de la cotisation annuelle pour les années suivantes.

10. Je n'accepte pas les conditions générales, puis-je quand même adhérer au Club Le Shuttle?

- L'adhésion au Club doit être formalisée par le retour du formulaire d'adhésion dûment complété et signé. Cette adhésion vaut acceptation des conditions générales, les deux aspects ne pouvant être dissociés.
- Les conditions générales du Club reprennent à l'identique les conditions générales des programmes TNU.

11. La cotisation annuelle est-elle un montant fixe ? Comment est déterminé ce montant ?

Getlink SE fixe le montant de la cotisation annuelle chaque année. Cette cotisation sert à couvrir les frais relatifs à l'administration des avantages tarifaires.

12. Comment être informé systématiquement du montant de la cotisation annuelle ?

Getlink SE adresse chaque année un appel à cotisation pour l'année civile qui suit à toute personne ayant acquitté la cotisation annuelle pour l'année en cours.

13. Que se passe-t-il si je ne paye pas ma cotisation annuelle ? Est-ce que je perds mes avantages tarifaires ?

Vous ne perdez pas vos avantages tarifaires mais vous ne pourrez pas voyager tant que cette cotisation annuelle n'aura pas été réglée.

14. Suis-je obligé de payer ma cotisation annuelle ?

Vous n'avez pas l'obligation de payer la cotisation annuelle tant que vous ne souhaitez pas voyager mais vous ne pourrez pas voyager tant que cette cotisation n'aura pas été réglée.

15. J'avais une carte d'accès qui a expiré et qu'on ne veut pas me renouveler, pourquoi ?

- Les cartes d'accès n'existent plus depuis 2007.
- Pour voyager vous devez utiliser votre référence actionnaire à 9 chiffres. En cas de contrôle à l'enregistrement, une pièce d'identité pourra vous être demandée.